

CHARTRE POUR UN BATI BAS CARBONE

DANS LES HAUTS DE FRANCE

TERRITOIRES VIVANTS ET RESILIENTS



ORDRE
DES
ARCHITECTES



Hauts-
de-France

PRÉAMBULE

Cette charte est née de la volonté du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de donner une réalité régionale au plaidoyer rédigé par le CNOA « Habitats Villes Territoires : l'Architecture comme solution ». Il vise à pointer les leviers d'action pour choisir dès maintenant des projets constructifs en phase avec les enjeux écologiques et économiques actuels et futurs.

Cette démarche pilote et participative a été accompagnée par JPC Partner, bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'environnement et Missions Publiques, agence spécialisée dans la participation citoyenne et parties prenantes.

Un travail de concertation, co-construction et relecture a été mené conjointement avec les partenaires techniques et des élus, de septembre 2022 à janvier 2023.

Son élaboration a pris forme au cours d'ateliers de travail, ouverts à l'ensemble des partenaires, qui se sont tenus aux dates suivantes :

▲ **30 septembre 2022 :**

Atelier de co-création (à Amiens)

▲ **18 novembre 2022 :**

Enrichissement de la charte à partir d'une version de travail (en visio)

▲ **13 janvier 2023 :**

Relecture et complément de la charte complétée (en visio)

▲ **De février à octobre 2023 :**

Déploiement de la charte auprès des élus et des partenaires techniques

AGIR ENSEMBLE

FAIRE LE LIEN ENTRE LES COMPÉTENCES EXISTANTES ET NOS ENVIRONNEMENTS LOCAUX

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE AVEC L'EXISTANT, LE DÉJÀ LÀ, LE DÉJÀ CONSTRUIT

Les enjeux écologiques et climatiques actuels, la prise en compte des limites planétaires, nous poussent à « ménager » notre territoire.. Le secteur de la construction

« **La construction de la ville façonne notre vie en société pour des décennies : lorsque nous construisons, nous démolissons, nous réhabilitons, nous touchons à notre environnement quotidien** »

Plaidoyer du CNOA

et de l'immobilier est un des premiers secteurs à générer un impact négatif sur notre environnement, avec 40% des gaz à effet de serre. Le maintien des solutions architecturales urbanistiques et techniques du XX^e siècle ainsi que les modes actuels d'habiter, de travailler, de s'alimenter et de se déplacer, sont incompatibles avec la lutte contre les crises écologiques, climatiques et sociales. Nous soutenons l'idée qu'il faut privilégier les projets permettant de réhabiliter

plutôt que de construire.

Nous affirmons que la solution la plus écologique est de ne pas construire mais de réhabiliter.

LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LOCALES DURABLES

Notre volonté, est d'identifier les ressources et les accompagnements existants et de les faire vivre pour apporter un soutien aux territoires. Nous nous adressons en priorité aux structures communales et intercommunales pour lesquelles les ingénieries et ressources existantes nécessitent d'être mieux articulées afin de permettre ce changement de paradigme. Aussi nous proposons cette charte engageant le maître d'ouvrage pour une démarche vertueuse de la transition écologique, et tous les acteurs volontaires et compétents (entreprises du bâtiment, bureaux d'études, architectes, urbanistes, paysagistes, partenaires institutionnels et associatifs inscrits dans les territoires), car nos processus et métiers doivent se réinventer face à l'urgence écologique.

DES DÉMONSTRATEURS D'OPPORTUNITÉS

Ensemble, co-signataires, nous alimenterons une « boîte à outils » utile et nécessaire à cette transition écologique, afin que les territoires puissent développer des réalisations exemplaires et échanger en réseau, autour de cette charte qui doit être la base d'un dialogue.

DES ACTIONS IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ

La charte proposée a pour objectif d'engager tous les acteurs de l'aménagement dans une mutation de nos pratiques, pour un bâti bas carbone et respectueux des ressources du vivant. Cela concerne tous les acteurs au sens large : les élus, les agents de la fonction publique, les architectes, les paysagistes, les maîtres d'ouvrages, les concepteurs, les aménageurs privés et publics, mais aussi les assureurs, les industriels, les agriculteurs, et bien évidemment les habitants. Tous ont besoin d'information sur l'impact des choix d'aménagement et sur les alternatives, tous peuvent agir.

Se poser ensemble les bonnes questions, agir pour la plus grande sobriété foncière et tendre vers la zéro artificialisation des sols, sont les ferments d'un cercle vertueux pour un bâti moins coûteux dans son exploitation, soutenant des filières locales de formations, d'éco-conception, de matériaux.

Seule l'action commune permettra la transformation de nos territoires pour qu'ils deviennent résilients et bas carbone, tout en restant agréables à vivre et inclusifs, en veillant à l'accessibilité financière pour tous.

Les signataires de la charte



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

01

BESOINS DU TERRITOIRE ET OPPORTUNITÉS

▲ Vers la sobriété foncière et l'optimisation des bâtiments existants

03

FACILITER LE RECOURS AUX MATÉRIAUX ISSUS DE FILIÈRES LOCALES ET BIO-SOURCÉES

▲ Vers des bâtiments ultra-localisés

02

POUR UNE ÉCO-CONCEPTION DU PROJET

▲ Vers des bâtiments économes en ressources et en énergies

04

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

▲ Vers des bâtiments co-construits

05

UN PROJET RESPECTUEUX DU VIVANT, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

▲ Vers des bâtiments préservant nos espaces naturels

01

BESOINS DU TERRITOIRE ET OPPORTUNITÉS

▲ Vers la sobriété foncière et l'optimisation des bâtiments existants

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Y a-t-il une stratégie foncière du territoire, quelles sont les propriétés publiques, quels sont d'éventuels grands propriétaires fonciers ? quels sont les immeubles et terrains abandonnés, quelles évolutions probables des espaces et bâtis vacants, des friches ?

Le projet envisagé est-il pertinent dans le territoire et pour ses usagers ? Prendre le temps de réaliser une stratégie foncière du territoire n'est pas une perte de temps : c'est un levier pour en gagner et pour un aménagement durable et bien anticipé du territoire.

SI L'OPPORTUNITÉ DU PROJET EST CONFIRMÉE:

Le programme peut-il être localisé dans un bâti existant ? Une réhabilitation est-elle possible ? Existe-t-il un bâtiment vacant qui pourrait être utilisé temporairement ?

Quels sont les usages projetés au démarrage ? Dans 10 ans ? Dans 30 ans ? Comment concevoir un projet qui puisse évoluer dans le temps, réversible, modulaire ?

Le projet peut-il être mutualisé avec d'autres besoins de la commune, ou des communes voisines ? Un SCOT existe-t-il sur le territoire ?

Le projet doit-il engager des démolitions, une déconstruction ? Si oui, faire réaliser un diagnostic ressources, un diagnostic déchets ?

Quels sont les acteurs locaux qui peuvent accompagner le projet ?

Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne en scannant ce QR code



- Laboratoire d'Initiative Foncières et Territoriales Innovantes
- Établissement Public Foncier des Hauts de France
- Ministère de la Transition écologique : la Loi climat et résilience
- Cerema : outils de l'aménagement
- Cerema : recensement, cartographies et ressources sur les friches

- Maires et Architectes
- Outil UrbanSIMUL

- CREBA : réhabilitation responsable du bâti ancien
- Cerema : Réhabiliter les friches - opportunités et méthodologie

- REV3 : Référentiel pour la rénovation des bâtiments tertiaires

- Guide le SCOT modernisé

- Fiches diagnostic ressources, déchets etc...
- Economie circulaire dans les chantiers du BTP : le dossier sur le Label 2EC

- Architectes, CAUE, Urbanistes

02

POUR UNE ÉCO-CONCEPTION DU PROJET

▲ Vers des bâtiments économes en ressources et en énergies

Quelles sont les caractéristiques bioclimatiques du contexte environnant du bâti ? (tirer profit du terrain, du soleil, de l'ombre etc...). Faire réaliser un dossier d'analyse de site à fournir avec le programme du bâtiment

Comment s'approprier le référentiel de construction RE2020 qui ne se limite pas au bâtiment, mais qui prend en compte la parcelle notamment pour la partie environnementale si le choix d'une construction neuve est fait ? Comment construire un projet limitant les consommations d'eau, d'énergie, de matière ? Quelles énergies pour alimenter le bâti ? Est-il possible de se rattacher à un réseau de chaleur ? Quels dispositifs sont prévus pour améliorer le confort d'été ?

Une réflexion sur la sobriété énergétique des infrastructures et des bâtiments a-t-elle été menée à l'échelle de la commune ?

Que faire des déchets (voir article R541-8 du Code de l'Environnement) ? Quel réemploi des terres est possible (déblais et remblais) ?

Quel sera le coût global du projet ? Coût de déconstruction et de remise en état initial du terrain ? Coût de la construction mais également coût environnemental global (empreinte carbone, coûts d'usage, amortissement des investissements sur le long terme) ?

Quelles sont les ressources et les partenaires de la commune (initiatives collectives, acteurs socio-économiques) sur lesquelles s'appuyer ?

Comment les aménagements que nous envisageons aujourd'hui dans nos bâtiments permettront d'autres usages demain ?

Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne en scannant ce QR code



• Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Architectes

• ADEME : Les futures en transition
 • Ministère de la Transition Ecologique : la RE2020
 • Cerema : Guide de conduite d'une opération à faible impact carbone
 • CD2E, La clause verte : intégrer des clauses environnementales dans la commande publique

• Cerema : Développer la chaleur et le froid renouvelables

• CEERD : Urbanisme durable et modes de vie

• Cerema : Le coût global dans les projets de bâtiment
 • Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
 • Économiste

• Le mouvement de la Frugalité Heureuse et Créative : Cartographie des ressources
 • Ordre des Architectes : mini-guide pour bien choisir l'architecte et son équipe
 • Ordre des Architectes : Architectes pour tous

• Collectif Etc : expérimentations diverses pour une architecture frugale et généreuse



03

FACILITER LE RECOURS AUX MATÉRIAUX ISSUS DE FILIÈRES LOCALES ET BIO-SOURCÉES

▲ Vers des bâtiments ultra-localisés

Quels sont les matériaux bas carbone utilisables et quelles sont leurs caractéristiques et contraintes ?

Comment l'observation fine des spécificités de chaque territoire peut orienter des choix constructifs ? Quelles sont les ressources locales en matériaux ? Quels sont les matériaux locaux dont l'utilisation est à privilégier ?

Comment mettre en œuvre des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés ?

Est-il possible de mettre en œuvre des matériaux issus des filières de réemploi en étant vigilant à leur assurabilité ?

Quelles sont les entreprises compétentes pour ce projet, présentes sur notre territoire ? Quelles filières de formation mobiliser ?

Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne en scannant ce QR code



- Visite de l'exposition BâtiCité du Cdze, Rue de Bourgogne, 62750 Loos-en-Gohelle
- Cerema : Neutralité carbone dans la construction - Les atouts des matériaux biosourcés
- Mouvement de la Frugalité Heureuse et Créative : Cartographie des ressources
- Observatoire des coûts des matériaux biosourcés
- Visite de l'exposition BâtiCité du Cdze, Rue de Bourgogne, 62750 Loos-en-Gohelle
- CODEM : Guide de la rénovation des parois en matériaux biosourcés
- Les matériaux biosourcés et la commande publique
- CD2E - Rehafutur : Rénover avec des matériaux biosourcés
- Circolab : méthodologie pour une démarche de réemploi
- Opalis : construire et rénover en réemploi
- FCRBE : Guides pour le réemploi
- CD2E : Formations techniques
- Bellastock : Formations



04

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

▲ Vers des bâtiments co-construits

Comment associer les habitants et les acteurs du territoire à ce projet dès son initiation ? Sur quels sujets et quand organiser une concertation du public, voire une co-construction du projet ?

Y a-t-il des transports collectifs à proximité ou faciles à relier ? Répondent-ils aux besoins des habitants et travailleurs, actuels et futurs ? Une aire de co-voiturage est-elle opportune ? Peut-on imaginer des facilités pour le télétravail ou le coworking ?

Quels sont les parcours piétons et cyclistes à proximité pour relier les différents lieux d'attraction ? Sont-ils sécurisés ? Faut-il en créer d'autres pour éviter le recours à la voiture individuelle ? Y-a-t-il la possibilité de louer des vélos ou des voitures ?

Les aménagements prévus sont-ils de nature à favoriser la santé, les pratiques sportives ? Comment minimiser les risques d'exposition aux polluants, la mauvaise qualité de l'air intérieure et extérieure ?

Les habitants et acteurs locaux connaissent-ils les différents organismes qui peuvent les accompagner dans leurs démarches d'amélioration de leurs logements ou bâtiments professionnels ?

Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne en scannant ce QR code



- Faire appel à un AMO spécialisé pour animation de la concertation :
- Res publica : conseil en concertation et dialogue collaboratif
- Empreintes citoyennes : pour un territoire citoyen
- Archiae : architecture, urbanisme et participation

- CEREMA : Journée Régionale mobilité et transitions

- CEREMA : Vélo Aménagements - Recommandations et retours d'expériences

- CEREMA : Réglementation Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans les établissements recevant du public
- Bâtiments-ventilation : Les bonnes pratiques de ventilation des bâtiments
- Guide de bonnes pratiques pour la qualité de l'air intérieur

- PROFEEL : Innover pour la rénovation énergétique
- France Rénov' : Le bon réflexe pour rénover son logement
- ACTEE : Aider à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics
- Maison de l'Habitat Durable

UN PROJET RESPECTUEUX DU VIVANT, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

▲ Vers des bâtiments préservant nos espaces naturels

A-t-on limité au plus juste les surfaces imperméables ? Les aménagements envisagés sont-ils adaptés pour absorber les pluies décennales ? Y a-t-il un besoin de désimperméabiliser certains espaces (cour, parking, esplanade), d'adapter l'assainissement pluvial ?

Quels sont les moyens de stocker l'eau pluviale ?

Quel potentiel d'utilisation des énergies renouvelables pour les bâtiments communaux, pour des projets coopératifs avec les habitants et/ ou les acteurs économiques (agriculteurs ...) ?

La végétalisation des espaces est-elle suffisante pour disposer d'îlots de fraîcheur lors des journées chaudes ?

Comment contribuer à l'amélioration de la biodiversité : maintien de perméabilités avec les espaces voisins, aménagement paysager, anfractuosités intégrées aux façades, nichoirs...

Retrouvez l'ensemble des ressources en ligne en scannant ce QR code



- CEPRI - Guide SafN : Solutions d'adaptation fondées sur la Nature pour prévenir les risques d'inondation
- COLOCO : Asfalto mon amour est une invitation à l'oeuvre conduite par Coloco à la Manifattura KNOS de Lecce
- CEREMA - Les éditions : L'eau de pluie, une amie qui refait surface
- ADOPTA : Gestion alternative des eaux pluviales
- CEREMA : OASIS, l'Outil d'Aide au dimensionnement des Systèmes d'Infiltration des pluies courantes.
- CEREMA : Gestion intégrée de l'eau en milieu urbain
- CEREMA : Portail cartographique sur les énergies renouvelables
- CEREMA : Visualiser le potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid
- CD2E : Guide « Monter son projet solaire en Hauts de France »
- Shiftt Guidance : Guide « Comment accélérer la transition énergétique vers la chaleur renouvelable »
- APPLISAT : Communauté du satellitaire - cartographier la verdure en ville
- Démarche EcoQuartier : concevoir, de construire et de gérer la ville durablement
- CEREMA : Végétaliser les villes : le Cerema, Plantes & Cités et l'Ademe conçoivent un outil commun de sélection des végétaux
- CEREMA : Pourquoi et comment végétaliser les cours d'école ?
- Fiches de l'UNEP : Le memento des règles professionnelles du paysage
- Parcs naturels régionaux de France : La médiathèque
- CEREMA : Atelier autour du réaménagement de cours d'écoles aux Assises de la Biodiversité
- CEREMA : Une BD sur les superpouvoirs des sols

PARTENAIRES RESSOURCES

CAUE

CAUE DE L'AINSE

02000 LAON
03 23 79 00 03
info@caue02.com

CAUE DU NORD

59800 LILLE
03 20 57 67 67
contact@caue-nord.com

CAUE DE L'OISE

60000 BEAUVAIS
03 44 82 14 14
contact@caue60.com

CAUE DU PAS-DE- CALAIS

62018 ARRAS cedex 9
03 21 21 65 65
caue62@caue62.org

CAUE DE LA SOMME

80000 AMIENS
03 22 91 11 65
caue80@caue80.asso.fr

fncaue.com/caue-et-urcaue-des-hauts-de-france

CD2E

CENTRE DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCO-TRANSITION

Base 11/19 - Rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
03 21 13 06 80 | contact@cd2e.com

CEREMA

L'EXPERTISE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

cerema.fr/fr/contact

CERDD

CENTRE RESSOURCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Site du 11/19, rue de Bourgogne 62750 Loos-en-Gohelle
03 21 08 52 40

CROA HDF

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES HAUTS-DE-FRANCE

architectes.org/hauts-de-france
8 rue Molière 59000 Lille | 03 20 14 61 15 contact.ordre.
hdf@architectes.org

EPF

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

EPF Hauts-de-France 594 avenue Willy Brandt -
CS 20003 - 59777 Euralille
03 28 07 25 00 | contact@epf-hdf.fr

FIBOIS

Filière Bois Hauts de France
56 Rue du Vivier, 80000 AMIENS
03 75 14 01 70

FFB

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

270 boulevard Clemenceau,
59700, MARCQ-EN-BAROEUL | 03 20 75 15 50

FFP

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE

Hauts de France | hautsdefrance@f-f-p.org

FRUGALITÉ HEUREUSE ET CRÉATIVE

frugalite.org/fr/le-manifeste.html
frugalite.hautsdefrance@gmail.com
(Florine Wallyn)

LIFTI

LABORATOIRE D'INITIATIVES FONCIÈRES ET TER- RITORIALES INNOVANTES

63 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
|contact@lifti.org

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

Lille métropole | 7 bis rue Racine 59000 LILLE 03
59 00 03 59
maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr

PNR

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Parc naturel régional de Scarpe-Escaut | Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale | Parc naturel régional Oise -
Pays de France | Parc naturel régional de l'Avesnois | Parc
naturel régional de la Baie de Somme-Picardie maritime

9 rue Christiani 75018 Paris | 01 44 90 86 20

UHDF

ASSOCIATION DES URBANISTES DES HAUTS-DE-FRANCE




[urbanisteshdf.wixsite.com/website/?fbclid=IwAR-
ok8W0QJsZ23LZDCU6frzmiGtckZ-fkQ1pEj-
ZiIWMHGgFwDEPuE42RGBJA](http://urbanisteshdf.wixsite.com/website/?fbclid=IwAR-
ok8W0QJsZ23LZDCU6frzmiGtckZ-fkQ1pEj-
ZiIWMHGgFwDEPuE42RGBJA)
urbanisteshdf@gmail.com

PÔLE DE LILLE / SIÈGE

8 rue Molière
59000 LILLE
03 20 14 61 15

PÔLE D'AMIENS

15 rue Marc Sangnier
80000 AMIENS
03 22 92 06 83

-  @ ordrearchitecteshautsdefrance
-  @ Croa_HdF
-  @ ordre-des-architectes-hauts-de-france
-  @ ordre_architectes_hdf

contact.ordre.hdf@architectes.org
architectes.org/hauts-de-france



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



**Hauts-
de-France**

EN PARTENARIAT AVEC :

